



Paris, le 29 mars 2019

Communiqué de presse

Une signature au forceps mais la FNI et le Sniil assument !!!

La FNI et le Sniil ont pris leurs responsabilités en signant ce jour l'avenant N°6. Les syndicats signataires auront eu à consolider les mesures inscrites jusqu'au bout, puisque les derniers amendements ont été apportés une heure avant la signature.

Cet avenant structurant pour la profession contient des mesures fortement attendues notamment sur la régulation démographique, l'externalisation de certains actes à taux plein (en particulier les ponctions veineuses) et la reconnaissance de l'expertise infirmière. De plus, cet avenant est de nature à sécuriser l'exercice quotidien des infirmières, entre autres par des mesures qui précisent et élargissent certains périmètres d'interventions (Troubles cognitifs, facturation des déplacements, majoration de coordination, etc.)

Le Bilan de Soins Infirmiers sera un outil à la main de la profession et c'est l'expertise infirmière qui déterminera la classification des patients. Les forfaits nous permettront de nous affranchir de la notion de temps et d'adapter les passages infirmiers à la charge en soins des patients.

La spécificité de certaines prises en charge est également prise en compte dans cet avenant : c'est le cas des soins aux enfants de moins de 7 ans, des pansements complexes et post-opératoires.

Les syndicats signataires ont œuvré pour mettre en cohérence la nomenclature des actes professionnels avec les pratiques quotidiennes des infirmières : ceci permet enfin de facturer des actes inscrits dans notre décret de compétence et non-inscrits jusqu'à présent dans notre nomenclature (Retrait de sondes urinaires, retrait de drains, cathéter péri nerveux).

Les syndicats signataires s'étonnent de la fuite théâtrale du syndicat Convergence Infirmière, qui relève plus du populisme clientéliste que de l'attachement à la défense des intérêts de notre profession.

Contacts Presse :

Fédération Nationale des Infirmiers :
Daniel Guillerm 06 08 84 50 27

Syndicat National des Infirmières et Infirmiers Libéraux
Catherine Kirnidis 06 09 52 32 95